



Rapport d'activités

Réseau des acteurs de l'eau et l'assainissement de l'Océan Indien

2014- 2015



INTRODUCTION	3
1 OBJECTIFS	3
1.1 Objectif Général	3
1.2 Objectif spécifique	4
2 LES FINANCEMENTS EUROPEENS DISPONIBLES POUR LA COOPERATION REGIONALE DANS L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	4
3 ACTIVITES REALISEES	5
3.1 Création d'un centre de ressource régionale	6
3.2 Ateliers techniques et formations	6
3.3 Accompagner dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets les acteurs locaux	9
3.3.1 Projet assainissement non collectif (Mayotte-Madagascar-Comores projet FEDER-CTE)	9
3.3.2 Appui au secteur de l'eau potable sur l'île d'Anjouan	12
3.3.2.1 Projet de Moya	13
3.3.2.2 Projet de Nindri	14
3.3.3 Appuis aux exploitants de réseau d'eau potable	14
3.3.4 Appui au schéma directeur de la région de Hamahamet en Grande Comore	15
4 PERSPECTIVES DU RESEAU OI	16
4.1 Organisation et fonctionnement du réseau Océan Indien 2016-2018	17
4.2 La collecte et la diffusion d'information à travers le centre de ressource régional et un nouveau système d'information	18
4.2.1 Centre de ressource	18
4.2.2 Système d'informations	18
4.3 L'appui des acteurs jusqu'au dépôt de dossier pour des projets de coopération (voir 3.2)	19
4.4 Renforcer les compétences des acteurs à travers des actions de mise en réseaux et de formations	19
4.4.1 Mise en réseau des capacités d'analyses d'eau potable sur l'Océan Indien	19
4.4.2 Former à la technique et à la gestion les exploitants d'eau potable sur l'OI	20
5 LIVRABLES ET ATTENDUS	20
6 ANNEXES	24

Introduction

Le réseau des acteurs de l'eau et de l'assainissement de l'océan Indien est actuellement présent à Mayotte, avec une antenne du pS-Eau (Programme solidarité Eau) installée depuis juillet 2014 au sein du SIEAM (Syndicat intercommunal de l'eau et l'assainissement de Mayotte). Le pS-Eau travaille à la phase de préfiguration du réseau océan Indien, en partenariat avec le CITE (ONG malgache) et son réseau Ran'Eau (réseau des acteurs de l'eau, l'assainissement et l'hygiène à Madagascar). Le projet est soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS-OI), la Préfecture de Mayotte et le SIEAM.

L'une des particularités de la région du Sud-ouest de l'océan Indien tient aux disparités de développement des îles qui la composent. Deux pays parmi les plus pauvres de la planète (Union des Comores, Madagascar) y côtoient deux Etats à revenus intermédiaires (Maurice et Seychelles) et deux départements français d'Outre-mer (La Réunion, Mayotte).

Parmi les principaux enjeux liés au développement de ces îles, celui de l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement est central, en particulier à Madagascar, à Mayotte et en Union des Comores. Les problématiques de gestion des services d'eau et d'assainissement se posent également de manière prégnante (aspects institutionnels, gestion des bornes fontaine, promotion de l'hygiène et de l'assainissement familial, promotion des douches et sanitaires publics, dispositifs de traitement de l'eau adaptés pour les petites communautés, etc.). Enfin, la question de la gestion et de la préservation des ressources en eau et de l'adaptation aux changements climatiques se pose de manière cruciale sur l'ensemble de la région particulièrement exposée à cette problématique du fait du caractère insulaire de ces pays et territoires.

Les similarités géographiques et climatiques, tout comme historiques et culturelles de ces îles, favorisent des échanges importants entre ces territoires, comme le montrent de nombreuses actions de coopération régionale. Ces activités atteignent toutefois des stades d'avancement très divers selon les secteurs d'intervention, et sont souvent limitées par une difficulté d'accès à l'information (données générales sur le secteur eau et assainissement, partenaires potentiels, opportunité de financements, etc.). Elles souffrent d'une manière générale d'un manque de concertation et de structuration.

1 Objectifs

1.1 Objectif Général

Renforcer la coopération inter île

Le projet a pour but de faciliter l'émergence et la mise en œuvre d'actions locales et concertées visant à développer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et à l'éducation sanitaire de base ainsi que la gestion des ressources en eau dans plusieurs pays de l'Océan Indien.

1.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique est de constituer un réseau d'échanges et d'informations sur le secteur eau et assainissement de l'océan Indien composé d'ONG, associations, collectivités locales, établissements publics et entreprises impliqués ou intéressés par le secteur.

Ce réseau doit permettre de

- Faciliter l'accès aux outils et informations utiles au développement du secteur EAH
- Renforcer les capacités des acteurs locaux du secteur EAH
- Faire en sorte que les acteurs du secteur se connaissent

2 Les financements européens disponibles pour la coopération régionale dans l'eau et l'assainissement

Le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Européenne Mahorais et Réunionnais devrait être validé dans le courant de juin 2015 ce qui correspond à un retard d'environ 6 mois par rapport aux dates initiales.

Sur le fonds transfrontalier Mayotte-Madagascar-Comores, un axe stratégique est consacré à l'amélioration de la santé sur cette zone avec un objectif spécifique consacré au développement des services d'eau, d'assainissement et des déchets. Cet objectif sera doté d'1 million d'euros pour la période 2015-2020. Un appel à projet sera lancé au début du mois d'octobre 2015.

Le fonds transfrontalier Réunion Pays de la COI (Comores, Madagascar, Seychelles, Maurice) ne consacre pas d'OS à cette thématique mais plusieurs objectifs thématiques rendront possibles des actions dans le secteur de l'eau et l'assainissement à travers l'amélioration des capacités de prévention et de gestion des risques qui soutiendra la création d'outils pédagogiques et l'élaboration d'outils de planification et d'aide à la décision permettant l'intégration des risques naturels dans l'aménagement du territoire.

Un axe important est consacré à l'élévation du niveau de compétence sur la zone et pour cela des actions seront éligibles pour la formation et « *la mise en place de réseaux régionaux dans le domaine de la santé et de l'eau* ». Ce fonds transfrontalier Réunion COI est doté de 41,4 millions d'euros.

Ces objectifs sont également déclinés au niveau du programme transnational, dont le montant du programme s'élève à 21,8M€, qui concerne tout les Etats de la zone OI pour des actions à partir de Mayotte et La Réunion. Mais une priorité d'action sera donnée vers les Etats hors COI (Afrique du Sud, Tanzanie, Kenya, Mozambique, Inde, Sri Lanka, Maldives, TAAF, Australie).

Les fonds transfrontaliers COI et transnational sont gérés directement par la Région Réunion et il n'est pour le moment pas prévu de réaliser d'appel à projet. Les dépôts se feront sous la forme d'un guichet unique ouvert à tous les porteurs de projets. Ce guichet devrait être ouvert à partir du mois d'octobre mais il est recommandé de ne pas attendre cette date pour déposer ces dossiers car le nombre de porteurs de projet est déjà élevé. La concurrence pour ces fonds à la Réunion sera importante et il faudra donc être prêt le plus tôt possible.

Un contact a déjà été pris avec l'autorité de gestion à La Réunion afin de faire connaître l'initiative du réseau et des fiches actions ont été transmises à la Région.

Pour rappel, ces fonds européens se placent dans une véritable logique gagnant-gagnant avec des retombées qui doivent être identifiées sur les territoires mahorais et réunionnais. Sur l'ensemble du fonds 70% devront avoir bénéficié aux DOM et un maximum de 30% aux territoires partenaires. Le programme Solidarité Eau est là pour appuyer les porteurs de projets à mobiliser ces fonds pour le développement de Mayotte et La Réunion en renforçant les échanges avec Madagascar et les Comores.

Dans ce cadre-là le porteur de projet peut être identifié aussi bien sur un des deux départements d'Outre Mer que dans les pays partenaires. Il en est de même pour les investissements dans le cadre de projets pilotes qui pourront voir le jour. Il est tout à fait envisageable d'en réaliser une partie sur les territoires partenaires à condition d'avoir prévu des mécanismes de suivi fiables.

Le 11ème Fonds Européen de Développement (FED) de Madagascar et Les Comores pourra participer au financement d'un projet commun mais une contre partie nationale devra être apportée dans le cadre des dépenses éligibles au FEDER.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement comorien refusait toujours les programmes opérationnels en lien avec Mayotte. Cela aura pour conséquences de bloquer toutes actions en direction des Comores venant d'un acteur mahorais. Les récents changements ministériels en Union des Comores, nous laisse espérer une modification de cette position. A Madagascar, malgré des échanges positifs entre les deux territoires, le POCTE n'est toujours pas officiellement validé. Un Haut Comité Paritaire se tiendra à Paris à la fin du mois de juin ou juillet, qui sera la dernière chance pour les Comores et Madagascar d'accepter officiellement de travailler avec Mayotte.

Les fonds européens n'accordent pas d'avance pour le financement des projets. Un fonds de roulement doit être prévu pour faire démarrer les actions des projets. L'AFD propose un service de préfinancement des projets européens qui est un prêt à condition de marché mais qui ne s'adresse qu'aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux, nationaux, aux sociétés à capital exclusivement publics, aux entreprises publiques locales et aux organismes consulaires. Les associations et les ONG sont pour le moment exclus de ce mécanisme ce qui peut freiner des initiatives.

3 Activités réalisées

3.1 Création d'un centre de ressources régional

Un espace web spécial océan Indien est développé via le site internet du programme Solidarité Eau. Il est disponible au www.pseau.org/ocean-indien et recense les différents acteurs de la zone, les projets menés dans le secteur et diverses informations telles que de la documentation.

Le tableau ci-dessus présente le nombre de mises en ligne depuis avril 2014 et la création du réseau.

	Organismes	Contacts	Documents
Union des Comores	32	54	33
Mayotte	25	43	22
Madagascar	50	149	31
La Réunion	83	111	22
Total	190	357	108

Cette plateforme gratuite créée en juillet 2014 s'est déclinée sur l'Océan Indien pour fournir un annuaire actualisé en permanence des acteurs du secteur. L'information est donc accessible plus facilement pour les acteurs et favorise les échanges entre professionnels. Une fiche par territoire a été réalisée et mise en ligne sur le site internet et présente la situation de l'eau et l'assainissement sur chaque île ainsi que les grands enjeux liés à cette problématique.

Les personnes ressources sur chaque île ont été confirmées et d'autres nouvellement identifiées :

- A Mayotte, le SIEAM bénéficie de la présence de l'animateur dans ses locaux. Le SIEAM est impliqué dans le réseau avec une participation active de la part des élus et des techniciens aux différents ateliers. Le pS-Eau souhaite donc confirmer son implantation à Mayotte et poursuivre son travail avec le SIEAM.
- Aux Comores, sur Mohéli et Anjouan, l'UCEM et l'UCEA sont deux acteurs reconnus et sur lesquels le réseau pourra s'appuyer. En Grande Comore l'absence de ce type de structure positionne l'association 2-mains comme le relais potentiel des actions du réseau en lien étroit avec la DGEME.
- A Madagascar, la collaboration historique (réseau Ran'Eau) entre le Cite et le pS-Eau se poursuit dans le cadre du réseau OI.
- A La Réunion, l'Office de l'eau en collaboration avec le CD est identifié comme l'acteur moteur. Sa participation active aux différents ateliers qui se sont déroulés, ont montré sa volonté de développer une politique de coopération dans le domaine de l'eau. De plus l'office et le conseil départemental de La Réunion viennent chacun de se doté d'une cellule de coopération au sein de leur service. S'il reste un acteur incontournable de la coopération notamment pour les CT, l'association FILIAO constitue une seconde porte d'entrée pour la mobilisation du secteur privé dans le réseau et le portage de projets de coopération.

3.2 Ateliers techniques et formations

Au moment du lancement du réseau, les différentes missions préparatoires avaient identifié des sujets communs auxquels serait consacré un atelier d'échanges pour tenter de répondre aux besoins des acteurs et faire émerger de nouveaux partenariats.

Les 24 et 25 Février s'est tenu aux Comores l'atelier-technique « Exploitation d'un réseau d'eau potable » ([voir CR en ligne](#)). Cet atelier d'échanges s'est déroulé en présence de différents techniciens des territoires des Comores, de Madagascar, La Réunion et Mayotte. Le responsable du pôle eau potable du SIEAM a pu présenter le processus qui a amené à la constitution du syndicat unique sur l'île et la façon dont est géré le PPP avec la SMAE. Cette expérience a particulièrement intéressé les services d'eau potable en cours de structuration notamment à Mohéli et Anjouan. L'expérience acquise et le savoir faire mobilisable du SIEAM dans ce domaine pourraient être sollicités et valorisés dans le cadre du réseau OI.

Le principal problème relevé dans la gestion du service d'eau potable est la difficulté de recouvrir les coûts du service. Les acteurs se heurtent régulièrement à une volonté et une capacité à payer des ménages relativement faibles aux Comores et à Madagascar. Un consensus sur le prix de l'eau doit être trouvé dès le départ pour garantir des recettes à l'exploitant de l'adduction d'eau potable.

La difficulté de l'accès aux matériaux et de constituer un stock est également un élément qui freine le développement des services d'eau potable. Les pièces de rechange sont souvent proposées à un coût élevé avec de longs délais de livraison, les quantités étant trop faibles pour permettre une marge de négociation.

Dans le cadre de la coopération inter-île, l'idée de créer des échanges entre les différents opérateurs privés des territoires de Madagascar/Mayotte/Comores/La Réunion a rapidement émergé lors des deux jours d'échanges.

Dans le courant du mois de mars s'est déroulé l'atelier « Mise en réseau des capacités d'analyses sur l'océan Indien ». Cet atelier, qui a pu avoir lieu grâce à un complément de financement de l'ambassade de France à Madagascar, répondait à une demande exprimée par les acteurs du réseau lors du séminaire de Tananarive.

Cet atelier purement technique visait comme objectif principal d'explorer les solutions pour améliorer la couverture en matière d'analyse de l'eau ([voir le CR en ligne](#)).

L'offre disponible dans ce secteur est encore mal connue, une cartographie précise des différentes compétences sur la zone sera le point de départ d'une meilleure collaboration. L'accompagnement dans une démarche qualité du réseau des acteurs de l'analyse des eaux permettra au fur et à mesure de mettre en adéquation l'offre et la demande. Les compétences des acteurs seront renforcées sur la zone grâce à l'organisation de formations qui devraient être mutualisées à l'échelle de plusieurs territoires de l'Océan Indien.

Pendant ces deux jours, les acteurs ont clairement pu exprimer leurs besoins dans ce domaine. Le programme Solidarité Eau rédige un projet visant à répondre aux besoins exprimés d'améliorer la couverture de ces besoins en analyses d'eau sur l'Océan Indien. Ce projet sera porté dans le cadre de l'animation du réseau OI par le SIEAM et mis en œuvre par le pS-Eau et l'Office de l'Eau.

L'atelier du 22 et 23 avril qui s'est déroulé à La Réunion sur le thème « Santé et hygiène dans l'OI » aborde cette thématique sous deux angles. Le premier est l'amélioration de la santé à partir de la protection de la ressource et le second la sensibilisation des populations à l'hygiène comme vecteur

d'amélioration des conditions sanitaires. L'objectif proposé était de définir une stratégie opérationnelle sur la zone océan Indien pour l'amélioration de la santé. Les deux jours d'échanges ont permis de présenter les différentes méthodes d'approches pour la sensibilisation des populations à l'éducation sanitaire et notamment le lavage des mains, enjeu commun à chaque territoire. Un accent important a été mis sur la mise en place de méthodes adaptées à la protection de la ressource qui peuvent être appuyées par les Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

La communication reste très différente selon le type de population et la perception des enjeux de chaque île. Des efforts sur la mutualisation de moyens de sensibilisation sur les journées mondiales de l'assainissement ou de l'eau pourront être intégrés dans les futures actions du réseau ([voir CR en ligne](#))

Cette année de préfiguration du réseau OI s'est clôturée à Mayotte les 9 et 10 juin 2015. Une soixantaine de participants ont pu échanger pendant deux jours entre sessions plénières, tables rondes et visites de terrain.

Le premier bilan effectué a permis de mettre en avant les initiatives accompagnées par le réseau et la dynamique qu'a pu apporter le réseau en matière d'échanges et de partage. Ces premières actions doivent se traduire, et c'est le souhait de tous (bailleurs, associations, CT, Etat) par des actions opérationnelles grâce au fonds FEDER-CTE mais pas seulement. Les quatre thématiques abordées lors des tables rondes répondent à quatre enjeux importants sur la zone que le réseau se doit d'accompagner dans les années à venir.

[La stratégie](#) qui a été partagée avec les participants prévoit de poursuivre le travail à partir de trois axes :

1. **Collecte et diffusion d'informations** : outre la base de données déjà en ligne et accessible, il faut rendre cet outil plus accessible, plus simple d'accès et plus « convivial ». Il semble évident que celle-ci est peu consultée et l'information ne circule pas assez efficacement. Dans le cadre de la réflexion sur le développement des systèmes d'informations il faudra également intégrer la dimension collecte de données auprès de certains exploitants de réseau.
2. **Appui Conseil** : les échéances de dépôt de dossiers européens sont maintenant connues (octobre 2015). Un gros travail de préparation et d'appui va se poursuivre auprès des porteurs de projets identifiés (SIEAM, ARS, association de diaspora, CD 974 ...). Le pS-Eau pourra également prendre part de manière plus active à certains projets en coordonnant certaines activités.

Renforcement de compétences : l'organisation de temps d'échanges et de rencontres entre les acteurs est une dimension importante de la mise en réseau. Après une première année de mise en réseau qui a permis de cerner les enjeux communs des territoires, une dimension forte sera donnée à l'aspect formation des acteurs. Des temps d'échanges à fréquence régulière seront également conservés afin d'évaluer l'impact de ces formations..

On retrouvera au sein de ces trois axes de travail les 4 grandes thématiques qui seront traitées :

1. **Le développement de l'assainissement non collectif** est un enjeu global sur la zone OI aussi bien d'un point de vue sanitaire qu'environnemental. L'émergence d'un programme pilote à l'échelle régionale sur ce sujet doit permettre de développer d'autres approches pour traiter la gestion des eaux usées.

2. **L'appui aux exploitants d'eau potable** est indispensable pour pérenniser les acteurs déjà en place confrontés à des problématiques de gestion financière ou de manque de compétences techniques et de manque de moyens pour faire face à leurs responsabilités. Un accompagnement dans la durée de ces services (maitre d'ouvrage et exploitant) structurera le secteur.
3. **Le développement d'un système d'informations** doit être repensé sur un nouveau modèle. Le besoin de données est une condition pour identifier les enjeux de chaque service. Ce nouveau système d'informations dont le terme observatoire n'est pas approprié devra comprendre une dimension technique ainsi qu'une base de données référençant les acteurs. Cette demande montre bien que la base actuelle du pS-Eau ne répond pas entièrement aux attentes des acteurs du secteur.
4. **Le contrôle de la qualité de l'eau potable** est un service qui doit garantir la qualité de l'eau pour les usagers. Une démarche d'accompagnement doit être mise en place pour assurer un contrôle de qualité. La demande devrait sensiblement augmenter dans ce secteur et une offre de qualité devra pouvoir être mise en adéquation grâce à une mutualisation des formations sur la zone et en s'appuyant sur l'Institut Pasteur de Madagascar.

3.3 Accompagner dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets les acteurs locaux

3.3.1 Projet assainissement non collectif (Mayotte-Madagascar-Comores projet FEDER-CTE)

L'Agence Régionale de Santé partenaire du réseau avait insisté sur cette problématique en lien avec les quartiers d'habitat informel présents sur l'île de Mayotte. Son souhait de mobiliser des professionnels du développement était un des objectifs demandé au pS-Eau sur l'île. Le besoin ayant été immédiat, un montage financier a été pensé dès le mois de janvier 2015 pour permettre de faire réaliser une première étude dans la perspective d'un projet de coopération sur cette thématique.

L'ARS a donc financé le réseau OI, dans le cadre du FCR, à hauteur de 15 000€ pour la poursuite du réseau dont 10 000€ consacrés à cette étude qui a amené le Gret, ONG reconnu pour son expertise à Madagascar avec des techniques innovantes pour traiter les questions d'assainissement dans un premier temps. Dans un second temps c'est l'Ircod qui a été mobilisé pour sa dimension collectivité territoriale et outil de coopération décentralisée de la région Alsace. [Le rapport final de cette mission](#) est disponible sur le site du pS-Eau et donne le cadre d'un projet pluriannuel.

La thématique de l'assainissement représente un enjeu prioritaire pour tous les territoires. De nombreuses expériences d'assainissement adapté et de traitement des effluents existent dans les différents territoires de l'Océan Indien, qui mériteraient d'être plus largement partagées.

Mayotte doit désormais conjuguer le respect des directives européennes avec un contexte social difficile. La réglementation imposait la création de Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le 31 décembre 2013 mais cela n'est toujours pas effectif. Cette compétence relève

aujourd'hui des communes et non pas du SIEAM qui a uniquement la responsabilité de l'assainissement collectif.

Un zonage assainissement a été réalisé par ENTECH en 2010 qui classe 95% de la population en zone d'assainissement collective (75% en surface). Le SDAEU prévoit dans le cas d'un scénario réaliste d'atteindre cet objectif à l'horizon 2032.

On est donc face à trois cas de figures sur lesquels le consortium Gret/Ircod a été amené à réfléchir :

- Zone d'assainissement non collectif définie comme tel sur le plan de zonage sur laquelle il est d'ores et déjà possible de travailler
- Zone d'assainissement collective dite « transitoire », où un raccordement est prévu dans 15 ou 20 ans. Une situation transitoire va s'imposer et l'assainissement non collectif peut être une solution.
- Zone d'habitat informel où on est face à des risques sanitaires et naturels élevés et où l'accès à un système d'assainissement amélioré permettrait de réduire ces risques.

Le territoire de Mayotte peut s'inspirer d'expériences Malgaches d'installations sanitaires adaptées au contexte réglementaire et culturel mahorais.

Le projet se propose de travailler sur deux volets :

- L'articulation ou l'animation des politiques en amont du problème de l'assainissement non collectif notamment la problématique foncière et la question du zonage d'assainissement déjà existant
- Des opérations pilotes spécifiques sur le territoire de Mayotte en matière de solutions techniques et de gouvernance de l'assainissement non collectif. Le projet vise des sites de petites tailles pour initialiser le processus et favoriser la capitalisation-réplication future auprès de l'ensemble des communes de Mayotte.

L'objectif proposé est de contribuer à l'amélioration de la santé publique, de la salubrité de l'habitat et de l'environnement. L'objectif spécifique est décliné sous le développement d'une stratégie et une gouvernance publique privée de l'ANC adapté à Mayotte avec des bénéfices pour Madagascar et Les Comores.

Pour les territoires partenaires, des bénéfices pourront être tirés des rencontres entre techniciens sur les procédés épuratoires comme les filtres plantés de roseaux, où le SIEAM a acquis une solide expérience. C'est aussi sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale dans la gestion d'un service public que élus malgaches et comoriens auront intérêt à échanger avec leurs homologues mahorais.

L'enveloppe globale pour ce projet pilote est estimée à 600k€ à 800k€ pour quatre années sur l'objectif spécifique Eau et Assainissement. Mais le projet comportera un volet économique et volet formation ce qui permettra de faire gonfler l'enveloppe à partir des autres objectifs thématiques. Ce point reste encore à approfondir, mais on essaiera de rechercher un financement plus large dont FEDER CTE ne financera pas 85% du montant global.

Postes de dépenses	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Financement potentiel
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------------------

<i>Pilotage de projet : 200 k€ (4x50 k€/an RH + organisation et frais de gestion des opérateurs Gert et Ircod) : et animation, conduite des partenariats et des actions terrain , sensibilisation, définition des proptotypes, contrôle des travaux et appui aux CT Voir si vocation à être futur resp Spanc au niveau local ou départemental, si niveau compatible Feder</i>	Nb : variante poste chef de projet à mi-temps, ou en volontariat : (25 k€/an) : 100 k€ Voir si 100 % ou participation des CTD-moteurs	Idem mi-temps 100 k€	Idem	Feder-Pocte
<i>100 k€ : expertises d'appui Ircod et Gret, maîtrise d'ouvrage et maitrise d'oeuvre locales, formation et sensibilisation,</i>	Idem	Idem	Idem	Feder-Pocte Agences de bassin en accompagnement des infras ?
<i>50 k€ : participation à l'expertise de la collectivité territoriale de type Spanc, à vocation à être pérenniser et repris au niveau du/des futurs Spanc</i>				Feder-Pocte + Participation des collectivités sur partie du poste de bon niveau technicien
<i>50 à 100 k€ partages de savoir-faire entre Mayotte, Madagascar et les Comores (nb : plafond maxi 30 % du projet = 150 à 200 k€) : gouvernance de l'assainissement</i>	Idem	Idem	idem	Agence des l'eau
<i>150 k€ : travaux et mesures d'accompagnement : Ex : 50 latrines à 3 k€ ou 75 latrines x 2 k€</i>	<i>250 k€ : travaux latrines et micro-step dépotage-séchage-compostage des BVL, ou lit filtrant planté de roseaux. *100 latrines à 2 k€ moy *1 STEP à 50 k€</i>	<i>250 k€ travaux latrines seules : 125 latrines à 2 k€</i>	<i>250 latrines à 1 k€</i>	Agences de l'eau, Ménages, Anru, RHI
Total : 600 k€	Total : 600 k€	Total : 600 k€		

La prochaine étape sera la constitution d'un comité de pilotage qui définira les critères « d'éligibilité » des sites pilotes. Il est d'ores et déjà acquis que la ou les communes mahoraises devront afficher un engagement politique et financier. La commune de Bandrélé, dont le village d'Hamouro est classé totalement en zone ANC, ainsi que la ville de Mamoudzou, souhaitent profiter

de ces expériences en articulation avec la programmation ANRU, et se présentent aujourd'hui comme des sites d'expérimentation intéressants. La commune de Bandréle s'est positionnée à plusieurs reprises pour être commune pilote et propose déjà le recrutement d'un demi ETP pour gérer la mise en place d'un SPANC pilote à Hamouro.

Le SIEAM en tant qu'acteur principal de l'AC sera impliqué dans le COPIL afin de travailler en cohérence avec sa politique d'assainissement.

Le portage de ce projet pilote sera mené par le pS-Eau Océan Indien dont l'implantation à Mayotte et au SIEAM devra être confirmée. Le Gret et l'Ircod seront bien associés en tant qu'opérateurs et l'ARS apportera la contre partie nationale. Un volontaire sera recruté en appui sur l'animateur pS-Eau pour superviser le déroulement du projet.

La problématique de lavage du linge en rivière est également commune à toutes les îles de l'OI. Les dégâts sur l'environnement sont importants et aucune solution alternative n'est aujourd'hui proposée. Une réflexion sur cette thématique est déjà engagée à Mayotte depuis le début de l'année par le réseau OI et doit se poursuivre et s'intégrer à ce projet ANC. Des monoblocs sanitaires, douches lavoirs pourront être expérimentés avec un système de gestion communautaire, public, voire privé.

Dates clés à retenir :

- 15 juin rendu du rapport final de la mission Gret-Ircod
- 4 septembre réunion d'information à destination des communes du Mayotte sur l'ANC (CNFPT-pS-Eau)
- Octobre dépôt de demande de financement FEDER CTE

3.3.2 Appui au secteur de l'eau potable sur l'île d'Anjouan

Deux associations de migrants ont deux projets d'adduction en eau potable à Moya et Nindri sur l'île d'Anjouan. Confrontées à la limite de leurs compétences en la matière elles ont recherché l'appui du réseau Océan Indien.

L'Association Culturelle pour le Développement de Moya (ACDM) a, en 2014, obtenu une subvention pour la réhabilitation du réseau d'eau potable de la ville de Moya dans le cadre du PFCC. Un cofinancement Ambassade de France – diaspora est garanti à hauteur de 100 000€. L'avant projet détaillé (APD) a modifié le projet initial, vers la création d'une nouvelle adduction d'eau potable. La ressource disponible sur les captages actuels n'étant pas pérenne dans le temps, l'ambassade souhaite qu'une mission technique puisse corriger cette APD mais n'apportera pas de fonds supplémentaires.

L'association de Nindri vient de réaliser la première étude pour la réhabilitation de son système d'eau potable. Elle a fait appel à l'UCEA, sur les conseils du pS-Eau, pour constituer un premier comité de gestion de l'eau et structurer le village pour sa gestion de l'eau. Un premier rapport a été transmis qui comporte des manques et des incohérences.

Le réseau OI a mobilisé l'expertise du SIEAM en sensibilisant le Président et les élus, pour la réalisation d'une mission d'expertise technique sur ces deux villages. [Le rapport de mission est disponible en ligne](#) sur la base de données du pS-Eau.

3.3.2.1 Projet de Moya

Suite à cette mission d'appui technique, le président du SIEAM souhaite poursuivre l'accompagnement du projet d'adduction d'eau potable de la ville de Moya à Anjouan. Le projet a été redimensionné pour un montant d'environ 440 000€.

Le montant global étant bien supérieur à la réhabilitation envisagée au départ, une commission coopération s'est tenu le 3 juin pour acter plusieurs décisions qui devront être votées lors du prochain comité syndical.

La mobilisation du 1% eau de la loi Oudin permettra au SIEAM de s'engager de manière durable dans une action de coopération. Un montant d'environ 70 000€/an pourrait être mobilisable pour le volet coopération.

Un nouvel Avant Projet Détaillé a été rédigé et sera transmis prochainement au service du PFCC (Programme Franco Comorien de Codéveloppement)(et de l'AFD pour validation. Cet accord conditionne le démarrage des travaux et le second versement du PFCC. Le projet ayant été validé en 2014 à l'origine, un délai a été laissé à l'ACDM jusqu'à la fin de l'année pour faire valider le projet et procéder au démarrage des travaux.

Une réunion a eu lieu avec toutes les parties prenantes lors du séminaire de clôture à Mayotte afin de définir un calendrier d'avancement.

Le projet s'échelonne en quatre phases différentes :

- Phase 1 : Aménagement des captages, brises charges conduite d'action et réservoir de tête 198 107€
- Phase 2 Conduite d'adduction, réservoir de Bangueni et réservoir de l'hôpital 90 000€
- Phase 3 : Conduite de distribution 135 239€
- Phase 4 Traitement par filtration 20 360€

La priorité sera de réaliser la phase 1 puis les phases 2 et 4, ce qui permettra déjà de distribuer une eau potable en quantité limitée mais de qualité. Aujourd'hui l'eau des réservoirs actuels ne parvient plus jusqu'au village. La pose des conduites de distribution pourront s'échelonner plus tard dans le temps en remobilisant la communauté et d'autres bailleurs.

Le Président du SIEAM souhaite apporter une contribution financière et technique au projet de l'ACDM et une convention sera prochainement passée entre les deux structures. Mais un cofinancement complémentaire devra être recherché. L'ACDM mobilise actuellement la diaspora et sollicitera l'AFD Moroni dans le cadre de sa future programmation. L'UCEA en tant qu'acteur central de l'eau à Anjouan est associé à toutes les étapes du projet.

Dates clés pour la suite :

- 3 juin commission coopération
- 15 juin transmission de l'APD final au PFCC et à l'AFD.
- 20 juin Comité Syndical et mobilisation du 1% eau

- Recherche de cofinancement

3.3.2.2 Projet de Nindri

La mission effectuée par le SIEAM a permis de relever certaines incohérences au niveau de la première étude sommaire qui ont été corrigées. L'Avant Projet Sommaire est en cours de rédaction par l'association de Nindri. Le réseau accompagnera ensuite l'association pour une recherche de financements auprès des différents partenaires financiers.

3.3.3 Appuis aux exploitants de réseau d'eau potable

Les différents schémas d'organisations possibles sont présentés en annexe du rapport d'activités.

Le projet a comme objectif principal l'amélioration de la performance des services d'eau potable et d'assainissement sur l'Océan Indien. Il vise, à travers des échanges, formations et accompagnements des collectivités, exploitants et techniciens, un renforcement global des compétences des services concernés. Il pourra soit être porté depuis La Réunion, soit depuis Mayotte dans le cadre des activités du réseau OI.

Ce projet se décline en trois actions distinctes à destination de quelques services d'EP sur la zone. Pour le moment ont été identifiés comme bénéficiaires potentiels : SOGEM, CIVGE, SIEAM, EGC3S, La Créole

- **Accompagner les opérateurs vers l'atteinte de l'équilibre d'exploitation**

La gestion du service reste une grande problématique pour pérenniser les systèmes d'adduction d'eau potable nouvellement créés et exploités. Le suivi clientèle et la gestion administrative d'un service d'exploitation se doit d'être rigoureux pour définir des plans d'investissements sur le long terme et ainsi pérenniser les exploitants dans leur fonction. Certains opérateurs ont développé des logiciels adaptés aux petites exploitations (mais qui pourraient également s'adapter à des structures plus importantes) qui mériteraient d'être mis à disposition.

Plusieurs services pilotes sont sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement vers l'atteinte de l'équilibre d'exploitation. L'entreprise Lysa pourrait être ainsi sollicitée pour appuyer les différents services d'eau potable (formation au logiciel de gestion commercial Lysa Soft). Ces formations bénéficieraient aux services des différents territoires de l'OI. Ces formations auront lieu de préférence sur un même territoire permettant de réunir les exploitants des différents pays de l'OI.

Les petits exploitants d'adduction en EP sont soumis à des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées ce qui renchérit le renouvellement du matériel. Les nouvelles relations entre opérateurs doivent permettre de mettre en place un système d'échanges entre grands opérateurs (réunionnais et mahorais) et petits exploitants qui bénéficieraient alors de tarifs préférentiels et de délais de livraison plus rapides.

- **Renforcement de compétences techniques des exploitants de réseaux d'EP**

Des actions d'échange et de formations doivent permettre aux techniciens qui ont en charge la maintenance des réseaux de renforcer leurs compétences. Les services d'eau potable réunionnais et mahorais dans le cadre du projet intègrent dans leurs équipes des techniciens, en provenance des territoires des Comores et Madagascar pour des formations « immersion » inter-île. Ces échanges entre services d'exploitation sur le terrain permettent aux techniciens d'acquérir des bases solides pour le maintien en bon état de leur réseau d'EP.

La plate forme d'échanges du pS-Eau développée sur l'Océan Indien permet aux opérateurs de maintenir des liens à distance et de bénéficier de solutions par le partage des expériences à travers le forum interactif développé par le pS-Eau.

Les différentes rencontres entre opérateurs dans le cadre des formations et des ateliers d'échanges créent de nouvelles relations et l'échange d'informations est ainsi amélioré.

- **Favoriser la mise en réseau et le partage d'informations**

La mise en réseau et le partage d'informations permet de capitaliser sur les expériences déjà existantes et sur l'accompagnement déjà mis en place. Les différents exploitants de réseaux d'eau potable (privés, publics, communautaire) participent à des échanges entre professionnels sur trois thématiques identifiées.

- L'atteinte de l'équilibre d'exploitation
- L'exploitation d'un réseau d'eau potable
- La mutualisation des achats de matériels sur la zone

Ces ateliers s'adressent à un public bien ciblé et à un nombre plus élargi que lors des formations.

Dates clés pour la suite :

- 30 juin choix du schéma d'organisation du projet
- Poursuite du montage de dossier
- **Dépôt de dossier auprès du FEDER CTE en octobre**

3.3.4 Appui au schéma directeur de la région de Hamahamet en Grande Comore

Le Conseil Départemental de La Réunion a souhaité relancer sa coopération bilatérale avec les différents gouvernorats de l'Union des Comores. Une délégation officielle s'est rendue à La Réunion pour y signer une nouvelle convention de coopération incluant notamment un volet eau potable.

Suite à une demande de la Direction Générale de l'Eau, l'Electricité et des Mines appuyé par l'AFD Moroni pour la réalisation du schéma directeur de Grande Comore, le CD 974 prépare avec la collaboration de l'association 2-mains Comores un projet de planification sur le secteur d'Hamahamet dans le Nord-Est de grande Comore.

Cette zone fléchée comme prioritaire par la DGEME représente 28 villages pour environ 45 000 habitants. Il n'existe aucun réseau fonctionnel aujourd'hui et l'alimentation se fait principalement par la récupération d'eau de pluie. Mais la pluviométrie reste faible, et les difficultés d'accès à l'eau augmentent pendant la saison sèche.

L'objectif de ce projet est de pouvoir produire un document proposant un diagnostic précis pour les 28 villages avec des solutions techniques adaptées à chaque territoire à l'image du Schéma directeur de Mbadjini Est réalisé par l'association 2-mains.

Du côté réunionnais c'est le volet insertion et formation professionnelle qui est recherché comme bénéfice. De jeunes diplômés du BTS GEMEAU de Saint Paul seront recrutés pour participer à cette étude avec plusieurs séjours de 1 ou 2 mois tout au long de l'année. Le travail de collecte d'informations sera confié sur place aux équipes de 2-mains ainsi que les enquêtes socio-économiques. A La Réunion c'est la cellule coopération de l'Office et du CD 974 qui encadrera ce projet dimensionné pour une année.

4 Perspectives du réseau OI

L'accueil réservé à l'appui proposé par le pS-Eau par les acteurs du secteur a confirmé la pertinence de poursuivre son action de concertation et d'aide au montage de projets inter-îles.

Les financements pour pérenniser le second semestre 2015 étant difficiles à mobiliser, il a été décidé de réduire les activités d'échanges et d'ateliers techniques afin de se concentrer sur la validation des dossiers européens et notamment du projet de réseau des acteurs de l'eau et l'assainissement de l'Océan Indien. Seulement un atelier sera organisé pour le second semestre 2015 dont la thématique reste à définir.

Une nouvelle demande de financement auprès du Fonds de Coopération Régional de Mayotte a été déposée et validée à hauteur de 12 000€ (9000 € de moins que la subvention demandée).

Le besoin a été réévalué à 67 226€ pour le second semestre 2015. Un cofinancement du SIEAM à hauteur de 22 226 € est sollicité dont 5 000€ valorisés en nature par l'accueil de l'animateur dans ses locaux.

Le pS-Eau Océan Indien s'est logiquement tourné vers le SIEAM pour poursuivre son action et maintenir cette dynamique portée par le syndicat dès le départ. L'ARS-OI délégation Mayotte poursuit également sa collaboration avec le réseau OI avec l'octroi d'un cofinancement de 15 000€.

L'AFD apportera une subvention complémentaire de 15 000€ qui sera notifié dans l'avenant de la convention.

Pour compléter les actions du second semestre 2015, il est envisageable de mobiliser le financement du Fond de Coopération Régional réunionnais portait par l'Office de l'Eau et pourrait lancer un premier cycle de formation. Cette première action impliquera financièrement les partenaires réunionnais et bénéficieront de l'appui du réseau OI pour l'organisation et la mobilisation des partenaires.

Dans la droite ligne de la proposition initiale de mise en réseau des acteurs de l'eau et assainissement de l'Océan Indien, le pS-Eau travaille à la pérennisation du réseau par la rédaction d'un programme d'actions pluriannuel d'appui à ces acteurs, qui sera financé grâce au fond FEDER de coopération.

Un document provisoire sera présenté aux différentes personnes ressources de chaque territoire pour la définition d'une stratégie commune pour la période 2016-2018.

4.1 Organisation et fonctionnement du réseau Océan Indien 2016-2018

Le réseau Océan Indien vise un financement pluriannuel grâce au fond FEDER CTE. L'initiative porte déjà ses premiers résultats qu'il faut poursuivre pour déboucher sur des actions concrètes. La préfecture, autorité de gestion des fonds européens à Mayotte soutient cette initiative et dans le cadre du Fonds transfrontalier Mayotte-Madagascar-Les Comores, a fléché une enveloppe d'1 million d'euros pour des actions dans le domaine de l'eau, l'assainissement et les déchets. L'action de réseau OI et le projet ANC sont pour le moment les seules actions en cours de montage pour un financement européen dans le cadre de la coopération.

Les premières estimations font état d'un besoin d'environ 200 000€ par an soit 600 000€ pour la période 2016-2018 afin de mettre en œuvre et développer les activités du réseau. Le soutien du SIEAM apporté tout au long de cette première année incite le pS-Eau à renforcer sa collaboration avec le syndicat pour les années à venir. Des cofinancements des CT métropolitaines et des agences de l'eau seront mobilisés pour permettre de donner les moyens au réseau de fonctionner.

Le portage du réseau OI sera confié au SIEAM avec l'appui et le suivi du pS-Eau Océan Indien. Cela permettra de définitivement ancrer le réseau OI à Mayotte et d'être bien identifié auprès des partenaires comme l'acteur de pivot de la coopération travaillant avec le SIEAM dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

La mobilisation du 1% eau par le SIEAM prouve son désir de s'inscrire dans cette démarche de coopération. Le portage par un acteur public permettra également de bénéficier de prêt aux conditions du marché de préfinancement des subventions européennes proposées par l'AFD.

L'implication de La Réunion durant cette première année est à souligner (participation à tous les ateliers) mais de nombreuses attentes sont encore en suspens. Le volet coopération se structure peu à peu. Le CD 974 vient de mettre en place sa propre cellule et l'Office de l'eau va prochainement procéder au recrutement de deux personnes.

Le projet 2016-2018 du réseau devra inclure la création d'une antenne du réseau à La Réunion afin de donner plus de visibilité aux actions réunionnaises. Ce nouvel ancrage permettra également de mobiliser davantage les CT et les associations ainsi que les autres territoires de l'OI comme Maurice ou Les Seychelles. Mayotte et le SIEAM pourront également bénéficier des expériences réunionnaises.

FILIAO, association représentant les acteurs privés du secteur de l'eau pourra continuer d'être associée aux actions du réseau à condition d'un engagement confirmé, conditionné par son CA le 26 juin 2015.

Aux Comores l'association 2-mains est aujourd'hui clairement identifiée comme le point focal du réseau, chargée de redistribuer l'information tout comme le CITE à Madagascar sur lequel le réseau prendra davantage appui dans les années à venir.

Cette nouvelle plateforme devra donc gagner en visibilité pour toucher tous les territoires. Une animation en France métropolitaine auprès des collectivités travaillant dans la zone permettra une mutualisation des moyens de financement, notamment des fonds issus de la diaspora.

4.2 La collecte et la diffusion d'informations à travers le centre de ressources régional et un nouveau système d'informations

4.2.1 Centre de ressources

L'objectif est de faire en sorte que les acteurs se connaissent et partagent leurs expériences et savoir-faire. Pour cela, l'action vise le renforcement de la coopération inter-île par des projets communs relatifs au secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet, en dépit de la proximité géographique des territoires, les initiatives de coopérations sont encore peu nombreuses dans l'Océan Indien dans le domaine de l'eau et l'assainissement alors que certaines problématiques sont communes entre les territoires.

La poursuite du réseau Océan Indien rendra possible le développement de la plateforme d'échanges permettant de regrouper et diffuser les informations sur les projets, acteurs et politiques de la zone océan Indien dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (mise à disposition d'un **annuaire des acteurs**, d'un **centre de ressources régional de références**, ...).

Le développement des informations sur les territoires de Maurice, Les Seychelles et Zanzibar se fera progressivement en poursuivant l'actualisation des données sur Mayotte, Madagascar, La Réunion et Les Comores.

La base de données du réseau OI est alimentée et régulièrement mise à jour par l'ajout de documentation, d'outils pédagogiques à la sensibilisation aux bonnes pratiques et le référencement des nouveaux projets de coopération sur la zone. Le site internet www.pseau.org/ocean-indien est étoffé avec les territoires de Maurice, Les Seychelles et Zanzibar. Un référencement des acteurs et des projets de coopérations existants est réalisé et mis en ligne sur le site.

Le constat par rapport à la diffusion d'informations est mitigé. Le centre de ressources est opérationnel et consultable par tous les acteurs. Le site est régulièrement mis à jour avec de nouveaux documents, organismes et contacts. Mais une grande différence existe entre les personnes étant membre et ayant accès à un grand nombre d'informations (téléphone, photos, mail ..) et les utilisateurs classiques. Une consultation des acteurs de la base doit être menée pour mettre à disposition plus d'informations et faciliter son accessibilité (nouveau design, nouveau moteur de recherche etc)

4.2.2 Système d'informations

A l'origine un volet Observatoire devait être mis en place à l'échelle régionale de l'Océan Indien. Un an après les avis sont toujours aussi partagés sur l'utilité et la pertinence de cet outil. Il faut dans un premier temps abandonner ce terme d'Observatoire, trop lourd de sens et impliquant des moyens

humains et financiers trop contraignants pour l'utilité finale. L'emploi du terme système d'informations nouveau est préférable pour la suite.

La démarche proposée par Espelia doit être affinée pour véritablement apporter une plus value aux acteurs de la zone dans la collecte de données.

Les situations hétérogènes des territoires rendent difficiles la mise en place d'indicateurs communs et pertinents même si des pistes ont pu être proposées pendant la table ronde consacrée à ce sujet. ([voir ppt](#))

Les enjeux sont importants pour les opérateurs de grands réseaux comme le SIEAM, la Créole, la Jirama voire la Ma-Mwe à long terme et la collecte de données est une étape obligatoire pour améliorer les services d'eau potable afin de bien identifier les leviers d'amélioration.

En parallèle, on constate la présence de petits exploitants de réseau confrontés à des difficultés quotidiennes de gestion administrative, technique, etc, et qui n'ont pas les moyens humains et financiers pour collecter les données.

Une autre échelle d'accompagnement doit être proposée au travers d'un outil développé par le pS-Eau en appui avec Espelia permettant des échanges directs entre acteurs sur des thématiques bien précises à partir d'indicateurs qui pourront être fournis par les opérateurs.

L'Office de l'Eau Réunion possède un savoir faire dans ce domaine par rapport aux autres territoires de l'OI sur cette thématique et son implication sera un facteur clé pour la constitution d'un système d'informations qui bénéficie aux différents acteurs de l'OI.

On retrouvera dans ce système d'informations des données permettant d'identifier les besoins d'appui qui pourront se traduire par la mise en place d'un suivi et de formations destinées aux exploitants.

Enfin des investissements visant à améliorer la collecte de données pourront être prévus comme par exemple l'achat ou le subventionnement de compteurs d'eau pour les services qui n'en possèdent pas.

4.3 L'appui des acteurs jusqu'au dépôt de dossier pour des projets de coopération (voir 3.2)

Cette action visera à mener à terme les projets en cours de structuration qui seront déposés au niveau du FEDER CTE début octobre et poursuivre l'accompagnement des associations de migrants.

4.4 Renforcer les compétences des acteurs à travers des actions de mise en réseaux et de formations

4.4.1 Mise en réseau des capacités d'analyses d'eau potable sur l'Océan Indien

Le développement d'un espace d'échanges et de travail dans le domaine de la qualité de l'eau et particulièrement dans le secteur des analyses sur l'océan Indien offre l'opportunité aux acteurs de partager leurs expériences et problématiques. Cet espace permet de définir une stratégie de développement régionale du secteur des analyses d'eau potable.

L'offre et la demande dans le domaine des analyses d'eau sont connues par les acteurs concernés grâce à la mise à disposition d'informations dans le cadre du réseau des acteurs de l'eau et l'assainissement et la base de données en ligne afin de pouvoir mobiliser les compétences sur l'Océan Indien. Les échanges sont facilités et tous les acteurs ont accès un système de veille sanitaire type SEGA.

Des échanges inter-îles sont mis en place et accompagnés par le réseau OI pour développer et former les acteurs à des techniques d'analyses simples, fiables et accessibles à tous les acteurs de la zone Océan Indien. Ces échanges permettent aux acteurs d'acquérir de nouvelles compétences et améliorent la sécurité sanitaire sur la zone OI.

L'expertise et le savoir faire dans ce domaine sont mobilisés pour mettre en place des formations de base aux techniciens de la zone. Les moyens sont mutualisés pour permettre à un maximum d'acteurs de bénéficier de ces formations.

En parallèle, un cadre d'amélioration globale de la qualité des analyses est développé au travers d'échanges entre acteurs et d'études complémentaires sur la zone OI qui définit des paramètres de base applicables à l'ensemble des territoires de l'OI. Le réseau accompagne les acteurs du secteur vers une démarche qualité avec un système d'agrément clair qui définit les missions de chaque organe responsable.

L'accès au matériel est facilité par la mise en réseau des acteurs et un système de centralisation des achats est mis en place et offre aux acteurs la possibilité de réaliser des économies d'échelle.

4.4.2 Former à la technique et à la gestion les exploitants d'eau potable sur l'OI

(voir point 3.3.3)

5 Livrables et attendus

	Livrables attendus	Actions réalisées	Livrables disponibles
1. Phase de lancement			

<p>Mission de repérage : Attentes de chacun, moyens disponibles et nécessaires pour la mise en place d'un réseau.</p>	<p>1 Cr de mission</p> <p>1 Document de stratégie réseau co portée entre les 4 territoires (Mayotte, Comores, Madagascar, La Réunion)</p>	<p>Mai 2014</p> <p>Fait et transmis</p>	<p>CR de mission</p> <p>Document stratégique</p>
<p>Recrutement de l'animateur du réseau et convention SIEAM CITE pS-Eau</p>	<p>1 Fiche de poste</p> <p>1 VI recruté</p> <p>Convention avec le SIEAM</p> <p>Synthèse des actions</p> <p>Promotion de l'Hygiène</p>	<p>Mai 2014</p> <p>Fait et transmis</p>	<p>Prise de poste à Mayotte 21 juillet 2014 au SIEAM</p>
<p>Inventaire des besoins en matière de promotion de l'Hygiène et du lavage des mains sur les 4 territoires</p>	<p>1 document d'inventaire des besoins</p>	<p>Mai 2014</p> <p>Bilan fait avec l'ARS sur les besoins et les actions à entreprendre</p>	
<p>2. Organisation d'une rencontre internationale de lancement du réseau</p>			
<p>Lancement officiel du réseau</p>	<p>1 réunion organisée</p> <p>1 CR de</p>	<p>Séminaire de lancement avec 100 participants</p>	<p>30 septembre et 1^{er} octobre</p>

Organisation d'un atelier régional à Madagascar (100 à 120 participants)	réunion 1 Charte de lancement du réseau	Identification des projets de coopération potentiels	CR en ligne
3. Centre de ressources régional :			
Lancement de l'Observatoire de l'eau sur l'Océan Indien. Réalisation de fiches synthétiques présentant le contexte, le cadre juridique et les principaux programmes du secteur E&A à Madagascar, Mayotte et aux Comores	4 fiches synthétiques (1 par territoire) 4 projets identifiés pour soumission au FEDER 2015	Observatoire pilote en cours de création et lancement lors du séminaire annuel Définition et collecte des premiers indicateurs auprès des services concernés	6 fiches pays et territoires en ligne Présentation de la démarche de l'Observatoire pilote au séminaire annuel
Développement de l'annuaire des acteurs E&A sur les Comores et sur Mayotte	1 annuaire des acteurs 1 page réseau Océan Indien Mise à jour progressive des bases : 50 contacts Mayotte et Comores en ligne fin 2014	Constitution et alimentation d'une base de données océan Indien	www.pseau.org/ocean-indien -contexte -cadre sectoriel - acteurs -documents - Newsletter
Recensement des projets menés à Mayotte et aux Comores et saisie sur la base de données en ligne du pS-Eau	Mise à jour progressive des bases : 10 projets Mayotte et Comores en ligne fin 2014	Inventaires des actions réalisées ou en cours sur l'OI	9 fiches projets en ligne aux Comores 4 fiches projets en ligne Madagascar

Réflexion avec l'Office de l'Eau de la réunion sur la structure web nécessaire à la diffusion d'information au sein du réseau OI	1 Document d'appui à la réalisation du Site d'information	Travail avec Espelia pour la constitution d'un forum interactif	Mise en ligne second semestre 2015 en parallèle de l'Observatoire
4. Accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de projets			
Accompagnement de deux projets de coopération régionale (Madagascar et Comores)	2 projets soutenus et mis en ligne	-accompagnement de 2 projets de coopération régionale FEDER CTE (identification et début d'écriture) - 1 projet 1% eau - pérennisation du réseau OI	Dépôt des dossiers FEDER CTE octobre Mobilisation du 1% eau SIEAM en juin pour une action 2 nd semestre 2015 Appui du FCR juin 2015
Accompagnement et mise en œuvre de sessions de sensibilisation au lavage des mains	4 documents supports de campagne de sensibilisation	Mis en service de bornes fontaines à Mayotte	Supports de sensibilisation et achats de matériel pour le transport de l'eau potable mai 2015
5. Organisation d'ateliers techniques			
Organisation de deux ateliers techniques régionaux aux Comores et à La Réunion. Dont un centré sur la promotion de l'Hygiène et le lavage des mains	2 CR d'atelier technique	Atelier Comore en février et atelier à La Réunion en avril	1CR en ligne 1 CR en ligne fin juin
6. Capitalisation, évaluation et restitution			
1 réunion avec les représentants des acteurs de chaque territoire à Mayotte	1 Capitalisation des résultats du réseau	Séminaire 9 et 10 juin à Mayotte	CR et résultats de l'année en ligne à la fin juin

6 Annexes

Schéma d'organisation du projet FEDER CTE exploitant d'eau potable dans le cadre d'un portage depuis La Réunion par l'association FILIAO

FILIAO

Objectif : Accroître les capacités des exploitants d'eau potable par la formation et la mise en réseau des professionnels du secteur

Axes

Formations pour l'atteinte de l'équilibre d'exploitation

Formations techniques

Favoriser le partage d'informations par la mise en réseau

Actions

- Acquisition d'un logiciel
- Session de formations à La Réunion
- Service d'appui et d'accompagnements

- Séjours « immersions » de techniciens dans les services DOM
- Missions d'appuis techniques des services des DOM
- Acquisition de matériel

- Ateliers d'échanges techniques pour partager l'information et capitaliser les expériences sur trois problèmes identifiés :
- Atteinte de l'équilibre d'exploitation
 - Maintenance et fonctionnement du réseau
 - Mutualisation des achats de matériels

Répartition des dépenses

Acquisition de Logiciels cofinancement AFD, SEDIF, FILIAO, exploitant réunionnais
Formations gestion, techniques : FEDER CTE Transfrontalier Réunion-COI
Mise en réseau ateliers techniques : FEDER CTE Transfrontalier Réunion-COI

Publics cibles

Acteurs de l'eau associatifs, organismes publics, syndicats des eaux, petits exploitants privés, organismes socio professionnels (UCEM, SOGEM, EG3S, Régie réunionnaise ...)

Remarques : dans ce schéma les dépenses visant les acteurs mahorais ne sont pas éligibles, mais ils seront également sollicités pour participer à ces actions

FILIAO tiendra son CA le 26 juin et devra donner une réponse officielle au réseau OI pour l'engagement sur ce dossier.

pS-Eau
Réseau des acteurs de l'OI

Objectifs du réseau

Renforcement des compétences des acteurs

Favoriser l'échange et le partage d'informations

Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leur projet

Axes

Formations pour l'atteinte de l'équilibre d'exploitation

Formations techniques

Favoriser le partage d'informations par la mise en réseau

Actions

- Acquisition d'un logiciel (définir les services visés)
- Session de formations à Mayotte et La Réunion
- Service d'appui et d'accompagnements

- Séjours « immersions » de techniciens dans les services DOM
- Mission d'appui technique des services DOM
- Acquisition de matériel

- Ateliers d'échanges techniques pour partager l'information et capitaliser les expériences sur trois problèmes identifiés :
- Atteinte de l'équilibre d'exploitation
 - Maintenance et fonctionnement d'un réseau
 - Mutualisation des achats

Répartition des dépenses

Acquisition de Logiciels FEDER CTE Transfrontalier Mayotte-Madagascar-Comores + cofinancement ARS, AFD, SEDIF
Formations gestion, techniques : FEDER CTE Transfrontalier Mayotte-Madagascar-Comores
Mise en réseau ateliers techniques : FEDER CTE Transnationale Mayotte-Madagascar—Comores-Réunion

Publics cibles

Acteurs de l'eau associatifs, organismes publics, syndicats des eaux, petits exploitants privés, organismes socio professionnels (UCEM, SOGEM, EG3S, SIEAM, régie réunionnaise, ...)

Remarque : - Dans ce schéma certaines dépenses pourront concerner les acteurs réunionnais et mahorais
 - la SMAE ne sera pas pourra pas bénéficier des fonds de coopération dans la même proportion qu'un acteur public ou associatif

Schéma d'organisation du projet FEDER CTE exploitant d'eau potable dans le cadre d'un portage depuis Mayotte par le SIEAM

SIEAM

Objectif : Améliorer les conditions sanitaires en renforçant les compétences des services d'eau potable et d'assainissement sur l'océan Indien

Axes

Formations pour l'atteinte de l'équilibre d'exploitation

Formations techniques

Favoriser le partage d'informations par la mise en réseau

Actions

- Acquisition d'un logiciel (définir les services visés)
- Session de formations à Mayotte
- Service d'appui et d'accompagnements

- Séjours « immersions » de techniciens dans les services DOM
- Mission d'appui technique des services DOM
- Acquisition de matériel

- Ateliers d'échanges techniques pour partager l'information et capitaliser les expériences sur trois problèmes identifiés :
- Atteinte de l'équilibre d'exploitation
 - Maintenance et fonctionnement d'un réseau
 - Mutualisation des achats

Répartition des dépenses

Acquisition de Logiciels cofinancement AFD, SEDIF, FILIAO, exploitant réunionnais
Formations gestion, techniques : FEDER CTE Transfrontalier Mayotte-Madagascar-Réunion
Mise en réseau ateliers techniques : FEDER CTE Transfrontalier Mayotte-Madagascar-Réunion

Publics cibles

Acteurs de l'eau associatifs, organismes publics, syndicats des eaux, petits exploitants privés, organismes socio professionnels (UCEM, SOGEM, EG3S, SIEAM ...)

Remarque : - Dans ce schéma les dépenses visant les acteurs réunionnais ne sont pas éligibles, mais ils seront également sollicités pour participer à ces actions
 - la SMAE ne sera pas pourra pas bénéficier des fonds de coopération dans la même proportion qu'un acteur public ou associatif